

(27) **Thierry BONNEFOND** (Ami Santé au Travail - Evreux) succède depuis le 1^{er} janvier 2012 à François Ragot qui a souhaité bénéficier de sa retraite - Thierry Bonnefond dispose d'une expérience professionnelle dans des postes de directions opérationnelles et connaît bien l'association pour avoir participé pendant plusieurs années à son Conseil d'administration.

(52) **Jean-Marie PROCUREUR** est le nouveau Président de l'Ast 52 de Chaumont - Il a assuré la gérance d'une concession automobile pendant 25 ans. Il a en parallèle assuré plusieurs mandats dont celui de Trésorier de l'ASTHM pendant environ 12 ans, de Vice-président de la Banque Populaire Lorraine-Champagne (qu'il a conservé). Il siège également au Tribunal de Commerce de Chaumont.

(85) **Thierry ROUX** est le nouveau Président de l'Association d'Hygiène et de Santé au travail du Sud-Vendée (Fontenay-le-Comte) - Thierry Roux, qui dirige une entreprise agroalimentaire à Pouzauges succède à Edmond CHENARD, ex-cadre SKF, qui en a été le président pendant 17 ans.

(88) **Patrick BOUDERBALA** a quitté ses fonctions de Directeur à l'Aster (Epinal).

(Cisme) **Carole CHABANNES**, dernière arrivée au Pôle Juridique Social, a rompu sa période d'essai et quitté le Cisme. Elle a privilégié une offre d'emploi qui lui est parvenue après son embauche.

✍ **Un changement dans l'organisation de votre Service ?**
Signalez-le aux Informations Mensuelles.
s.porcheron@cisme.org

Les Informations Mensuelles

paraissent 11 fois par an.
Editeur Cisme
10 rue de la Rosière - 75015 Paris
Tél 01 53 95 38 51
Fax 01 53 95 38 48
Site www.cisme.org
Email info@cisme.org
ISSN 2104-5208

Responsable de la publication

Martial BRUN
Rédaction
Martial BRUN
Corinne LETHEUX
Anne-Sophie LOICQ
Constance PASCREAU
Virginie PERINETTI
Assistants
Agnès DEMIRDJIAN
Sébastien DUPERY
Sylvie PORCHERON

Visite d'embauche systématique

L'enjeu de prévention réévalué à la lumière des travaux scientifiques

La visite d'embauche est considérée par les textes d'aujourd'hui comme incontournable.

Une revue récente de la littérature s'est intéressée au sujet.

Question posée - Evaluer l'efficacité comparée de la visite d'embauche pour prévenir les effets sur la santé liés aux risques professionnels et les arrêts maladie versus l'absence de visite d'embauche ou l'utilisation de solutions alternatives.

Méthode de recherche - Une revue de la littérature a été réalisée en 2011 par des experts grâce à la base de données analytique Cochrane utilisée pour l'Evidence based-medicine (lire à ce sujet le zoom page 9).

Résultats - Elle a identifié 7 études portant sur l'examen d'embauche (5.872 participants) et 2 études s'intéressant aux mesures pour atténuer les risques.

Les résultats de ces études sont variables, mais il en ressort qu'à l'embauche, un examen clinique non spécifique ne réduit pas le risque d'absentéisme ultérieur, qu'un examen centré sur la réalité du travail peut réduire cet absentéisme, que l'évaluation des capacités fonctionnelles lors d'une visite d'embauche n'est pas de nature à réduire les problèmes de santé ultérieurs et que le fait d'embaucher des

sujets nécessitant des adaptations de poste n'augmente pas le risque de voir apparaître des troubles musculo-squelettiques par rapport à l'embauche de sujets ne nécessitant pas ces adaptations.

Conclusion - Les auteurs de cette revue de littérature concluent que l'examen d'embauche non ciblé sur les risques professionnels ne réduit pas le risque d'atteinte à la santé, mais qu'une visite d'embauche plus ciblée sur les pathologies existantes et sur les exigences du travail à accomplir pourrait permettre de réaliser cet objectif.

Selon eux, cela pourrait inciter à restreindre les examens d'embauche aux personnes exposées à des risques spécifiques.

Toutefois, ces résultats sont à prendre avec grande prudence, car les études étaient très hétérogènes et le niveau de preuve que l'examen d'embauche, quand il est réservé à certaines situations de travail ou à certains problèmes de santé, pouvait réduire les maladies professionnelles et les arrêts maladies, est très faible. De plus, les auteurs insistent sur l'exclusion fréquente que génère ce type de visite.

Ces différents éléments devraient inviter à envisager d'autres dispositions réglementaires à l'embauche, qui reste le moment à privilégier pour initier le suivi-médico professionnel du sala-

	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)	Part dans le total des DUE hors Intérim (en %)		Evolution (en %)	
		2010	2000	2010	2010 / 2009
DUE hors Intérim (1)	19 383	100,0	100,0	+ 8,1	+ 41,7
CDD de moins d'un mois (a)	12 427	48,3	64,1	+ 8,6	+ 88,1
CDD <= 1 semaine	8 947	29,7	46,2	+ 9,8	+ 120,2
CDD 1 semaine à 1 mois	3 480	18,6	18,0	+ 5,6	+ 36,8
CDD de plus d'un mois (b)	3 904	27,8	20,1	+ 5,5	+ 2,5
CDD 1 mois à 3 mois	1 540	11,2	7,9	+ 2,8	+ 0,7
CDD >= 3 mois	2 364	16,7	12,2	+ 7,4	+ 3,8
CDI (c)	3 053	23,9	15,7	+ 9,8	- 6,6
DUE de plus d'un mois (b) + (c)	6 958	51,7	35,9	+ 7,4	- 1,7
DUE Intérim (2)	17 414			+ 17,6	+ 33,1
Total DUE (1) + (2)	36 797			+ 12,4	+ 37,5

Tableau 1 - Déclarations d'embauche en 2010 (source Acooss - Urssaf)
Le taux d'embauche en contrat de moins d'un mois, après avoir stagné jusqu'en 2003, est passé en 7 ans de 43 % à 73 %, en dépit d'un tassement durant la crise de 2008-2009.